

PÉTITION AU GOUVERNEMENT DU CANADA SUR LA RÉGLEMENTATION DES ACTIVITÉS NAUTIQUES ET DE LA NAVIGATION DE PLAISANCE

CONSIDÉRANT QUE:

- Les pratiques liées au nautisme et à la navigation de plaisance sur les lacs de villégiatures et rivières sont de juridiction fédérale;
- Le cadre législatif et réglementaire vise la sécurité et la minimisation des entraves à la navigation mais n'intègrent ni les aspects environnementaux (santé des plans d'eaux, dégradation du littoral, perte de l'habitat du poisson et de la faune,...), ni la qualité de vie (conflits sociaux entre différents groupes d'utilisateurs, cohabitation entre riverains et plaisanciers, nuisances sonores, sécurité publique,...);
- Les gouvernements locaux n'ont pas le pouvoir et les moyens de régler efficacement ces conflits locaux, problématiques environnementales et de sécurité publique.

Nous, soussignés, citoyens et représentants de municipalités du Canada, demandons au gouvernement du Canada de :

- **RÉVISER le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments (bateaux) avec comme objectifs l'efficacité de la gestion des eaux, la sécurité publique, la protection de l'environnement, la qualité de vie et la vitalité économique, en :**
 - DÉLÉGUANT certains pouvoirs réglementaires aux municipalités locales afin qu'elles puissent mettre en place des mesures d'encadrement des activités nautiques adaptées à leurs réalités locales.
 - ALLÉGEANT, FACILITANT ET ACCÉLÉRANT le processus permettant aux municipalités de demander des restrictions relatives à l'utilisation de bâtiments sur certaines eaux.

NOM	ADRESSE	TÉLÉPHONE	COURRIEL	SIGNATURE

Retournez sans franchise postale à Anne Minh-Thu Quach, députée de Salaberry—Suroît, Chambre des communes, Ottawa (Ontario) K1A 0A6